

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-008-17975/25/BM

■ Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux de la Maison Natale de Marcel Pagnol, de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

130882

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda du développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Le tourisme est l'un des principaux leviers de croissance définis dans le cadre de l'Agenda du Développement Économique métropolitain et la filière d'excellence « Tourisme et Art de vivre » est l'une des six filières qui participent activement à l'attractivité et à la compétitivité de la Métropole.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de tourisme qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est un outil de développement touristique et de mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine. Le secteur couvert par l'OTI représente annuellement 1,7 millions de nuitées touristiques, 330 000 visiteurs et 105 millions d'euros de consommation touristique.

L'OTI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a pour mission de promouvoir et de contribuer au développement touristique et culturel dans son champ de compétence. Il réalise notamment des actions culturelles pour la mise en valeur du patrimoine local.

Dans cette optique, l'OTI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a sollicité l'autorisation de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour occuper la Maison natale de Marcel Pagnol sis 16 cours Barthélémy à Aubagne, afin de valoriser l'héritage culturel de l'œuvre de Marcel Pagnol par la mise en lumière de ce lieu. Ce musée est ouvert aux visiteurs locaux et touristes et l'OTI se propose d'en assurer l'accueil et les visites.

Après instruction, il est proposé d'approuver le renouvellement de la mise à disposition à titre gratuit des locaux et matériels dès la date de signature de la convention et ce jusqu'au 30 juin 2026.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°TVP-001-4231/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 sur le maintien des offices de tourisme existants dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme » ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR 001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° ATCS-004-16401/24/BM du Bureau de la Métropole du 10 octobre 2024 approuvant une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux "La Maison Natale" et "Le Petit Monde de Marcel Pagnol" de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Office de Tourisme Intercommunal d'Aubagne.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de cet équipement pour le rayonnement touristique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La nécessité de garantir l'ouverture de la Maison Natale de Marcel Pagnol aux visiteurs locaux et touristes.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de mise à disposition de locaux ci-annexée, consentie à titre gratuit, de la Maison Natale de Marcel Pagnol à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON